

ADMISSIONS

CONDITIONS D'ADMISSION

- Recrutement national et mixte
- Age minimal de 18 ans
- Reconnaissance “Travailleur handicapé”
- Accord de la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ; ex. COTOREP)
- Déficience compatible avec la vie en collectivité et permettant l'autonomie en résidence individuelle.

ADMISSION DÉFINITIVE SUBORDONNÉE :

- Au nombre de places vacantes
- Aux agréments officiels
- A l'avis du médecin de l'établissement
- La prise en charge du financement du séjour par un organisme de sécurité sociale

Les personnes qui ne sont pas immatriculées doivent faire leur demande auprès de leur organisme de sécurité sociale ; il leur faudra fournir :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Un justificatif de domiciliation (facture de téléphone, EDF, etc.)
- Un extrait d'acte de naissance
- La carte nationale d'identité ou le passeport ou le certificat de nationalité française ou le livret de famille
- Pour les ressortissants de la CEE : la carte de résident
- Pour les ressortissants étrangers hors CEE : la carte de résident, carte de séjour portant la mention “salarié”

RÉMUNÉRATION

Pour percevoir une rémunération durant votre stage, vous devez constituer un dossier. Il est conseillé d'apporter toute votre attention à sa préparation. D'une part parce que tout document manquant retardera le premier versement (il intervient un mois après le dépôt) et d'autre part parce que nous faisons parvenir votre dossier à un organisme chargé de vous payer : le C.N.A.S.E.A.

Le C.N.A.S.E.A. se situe au : 17 Square Dutilleul 59800 Lille

Le C.N.A.S.E.A. exige des documents d'identité en cours de validité. Vérifiez donc la date d'expiration qui figure sur votre carte d'identité ou sur votre passeport. Tout document dont la date est dépassée ne sera pas valable et votre dossier rémunération sera mis en instance, en attente de ce document.

Attention : n'envoyez pas votre dossier de rémunération, vous le remettrez au secrétariat « accueil » le jour de l'entrée. Si le dossier n'est pas complet, il n'y aura pas de rémunération et aucune avance ne peut être consentie.

Le montant de la rémunération dépendra essentiellement de votre activité antérieure :

- Activité salariée égale ou supérieure à 910 heures douze mois continus : 100% du salaire antérieur brut, avec un minimum mensuel de 644,17 euros et un maximum de 1932,52 euros (ICCP comprise)
- Activité salariale inférieure à 910 heures sur douze mois continus : forfait mensuel de 652,02 euros

Contact : secrétariat des rémunérations, Tél. : 03 21 89 07 05

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HORAIRE DES COURS

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00

SECRETARIAT ACCUEIL

- Ouvert de 8h00 à 12h00
- et de 13h30 à 17h00

CONGÉS

- la période entre Noël et Nouvel An
- cinq semaines, l'été (mi-juillet à mi-août)
- week-ends prolongés lors des vacances de printemps

fermeture de l'établissement durant ces périodes.

PARKING

Possibilité de garer son véhicule personnel dans l'établissement, le soir à partir de 18h00 jusqu'au lendemain matin 7h30.

CABINES TÉLÉPHONIQUES

Deux cabines publiques, une dans le hall de l'hébergement, une seconde près du bâtiment administratif.

ANIMATION

Foyer avec animateur et animations extérieures.

HÉBERGEMENT

L'établissement met gratuitement (sauf pour les bénéficiaires accueillis dans le cadre de l'UEROS) à disposition une chambre meublée individuelle ou à deux lits.

Les chambres sont réservées en priorité aux bénéficiaires résidant à plus de 20 km de l'établissement.

Les chambres individuelles sont destinées en priorité aux bénéficiaires des sections de formation professionnelle.

Vous signez un contrat d'hébergement ainsi qu'un état des lieux, lors de la remise des clefs de la chambre.

T.V., chaîne HIFI, cafetière électrique, ordinateurs sont autorisés.

L'établissement fournit et assure l'entretien de la literie.

RESTAURATION

Ouverture du self, du lundi matin au vendredi midi :

- petit déjeuner de 7h00 à 8h00
- déjeuner de 12h00 à 13h30
- dîner de 18h45 à 19h45.

Des dispositions particulières sont prises pour les repas du week-end ; les personnes intéressées s'inscrivant à la caisse du self avant le jeudi soir.

La confection des repas en chambre n'est pas autorisée.

Le déjeuner et le dîner sont payants ; le prix du repas est actuellement de 3,11 euros.

Une avance sur frais de repas (actuellement 91,47 euros) est demandée en début de séjour.

L'approvisionnement de la carte repas (carte magnétique individuelle) se fait auprès du comptable.

Personne ressources restauration : secrétariat gestion

PERSONNES RESSOURCES

Directeur :	Bernard SCHERRIER	
Directeur adjoint administratif :	Michel HISTA	
Directeur adjoint technique :	Bernard PELEGRIN	
Responsable Préorientation :	Guy ROBERT	
Médecins :	Dr Alain AUTIER et Dr Marie-Jeanne FLORES	
Secrétariat médical :	Evelyne PICARD	Tél. : 03 21 89 07 15
Assistante sociale :	Marie-Christine GRANGER	
Secrétariat social :	Carole COUVELARD	Tél. : 03 21 89 07 08
Secrétariat des admissions :	Christine MAERLE	Tél. : 03 21 89 07 36
Secrétariat gestion :	Nicole GHYS	Tél. : 03 21 89 07 10
Secrétariat des formations :	Liliale TISON	Tél. : 03 21 89 07 25
Rémunérations :	Martine GREBET	Tél. : 03 21 89 07 05
Hôtellerie :	Yannick MAURIZOT	
Service général :	Cédric SANNIER	

AGENT D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT

DURÉE 15 mois : Préparatoire 4 mois. Formation qualifiante 11 mois.

TITRE ● *Agent d'Entretien du Bâtiment* – Niveau V - Titre Professionnel du Ministère du Travail.

NOMBRE DE PLACES : 12

INTITULÉ DES POSTES

● Emploi – métier de rattachement suivant la nomenclature ROME :
44341 : Polymaintencien.

- Agent de maintenance polyvalent,
- Agent d'entretien du matériel,
- Agent d'entretien polyvalent,
- Responsable d'équipe,
- Gestionnaire de stocks,
- Artisan multiservices.

SECTEURS D' ACTIVITÉS

- Entreprise générale du bâtiment,
- Administration et collectivités,
- Syndics de propriétés,
- Hôtellerie – Centres de vacances,
- Complexes sportifs,
- Service d'urbanisme,
- Constructeur de pavillons,
- Grandes surfaces.

CONDITIONS GÉNÉRALES D' EXERCICE

- L'activité d'agent d'entretien s'exerce majoritairement à l'intérieur des bâtiments qu'occupe ou administre son employeur, ainsi qu'à l'extérieur en ce qui concerne l'entretien d'espaces verts.
- L'agent d'entretien du bâtiment travaille seul ou en équipe, à partir de consignes orales ou écrites, de plans, ou de schémas, et sous le contrôle d'un responsable.

CONDITIONS D' ACCÈS À LA FORMATION

- *Orientation sur décision C.D.A.P.H.*
- Niveau 5^e ou C.A.P. ou équivalent.

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

- Contre indications médicales :
 - Affections importantes du rachis avec séquelles invalidantes,
 - Acuité visuelle insuffisante et dyschromatopsie,
 - Troubles psycho-comportementaux non stabilisés,
- NB : La station debout permanente est nécessaire.

CONTACTS CRP

Formateur : Albert DUBUISSON : 03.21.89.07.19
Service Admissions : 03.21.89.07.36

VENDEUR SPÉCIALISÉ EN MAGASIN

DURÉE 44 semaines dont 12 semaines de préparatoire.

TITRE ● *Vendeur Spécialisé en Magasin* – Niveau IV - Titre Professionnel du Ministère du Travail.

NOMBRE DE PLACES : 12

INTITULÉ DES POSTES

- 14221 Vendeur en produits utilitaires, outils, droguerie.
- 14222 Vendeur en équipement du foyer.
- 14223 Vendeur en équipement de la personne.
- 14225 Vendeur en produits culturels et ludiques.
- 14226 Vendeur en articles de luxe non alimentaires

SECTEURS D' ACTIVITÉS

Le vendeur spécialisé exerce son métier sur tous types de points de vente diffusant des produits non-alimentaires, nécessitant une vente assistée ou une vente en face à face. Il s'exerce dans :

- Les petites ou moyennes surfaces spécialisées,
- Les boutiques et magasins traditionnels,
- Les grands magasins et les magasins populaires,
- Les grandes surfaces spécialisées.

CONDITIONS GÉNÉRALES D' EXERCICE

- Le vendeur spécialisé assure la vente de produits à caractère technique ou spécifique. Il assure des ventes en face à face, à partir d'objectifs fixés par sa hiérarchie auprès des particuliers.
- Il est intégré à une équipe, participe également à la tenue et à l'animation et contribue aux résultats du linéaire ou du point de vente.
- L'activité implique de travailler le samedi voire le dimanche et certains jours fériés.
- Le port d'une tenue vestimentaire spécifique peut être imposé.
- La rémunération peut être composée d'une partie variable.

CONDITIONS D' ACCÈS À LA FORMATION

Capacités d'analyse - Maîtrise des pourcentages.
Une bonne présentation et élocution.
Orientation sur décision C.D.A.P.H.

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

L'exercice de ce métier nécessite une bonne résistance physique. Une station debout permanente, une ambiance bruyante, un rythme de travail avec de fortes variations, un contact client dense, un consommateur exigeant, font partie du quotidien de vendeur.

CONTACTS CRP

Formateur : Milène RENARD : 03.21.89.07.18
Service Admissions : 03.21.89.07.36

AGENT DE RESTAURATION

DURÉE 39 semaines dont 8 semaines de préparatoire.

TITRE ● *Agent Restauration* – Niveau V - Titre professionnel du Ministère du Travail

NOMBRE DE PLACES : 12

INTITULÉ DES POSTES

- Employé polyvalent de restauration (**13221**).
- Aide cuisine (**13211**).
- Employé de café, bar, brasserie (**13311**).

SECTEURS D' ACTIVITÉS

- Restauration sociale et commerciale.
- Restaurant d'entreprise, scolaire, hospitalier et les cafétérias.
- Les chaînes de restauration ou à thèmes.

CONDITIONS GÉNÉRALES D' EXERCICE

- Le métier s'exerce en horaires de jour comme de soirée, en travail continu ou avec des coupures.
- Il s'exerce éventuellement les dimanches et jours fériés.
- Il peut être soumis à des périodes d'activité soutenue (coup de feu).

CONDITIONS D' ACCÈS À LA FORMATION

- *Orientation sur décision C.D.A.P.H.*
- Niveau 6^e / 5^e ou C.A.P., ou équivalent.

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

- L'emploi implique la station debout et de fréquentes allées et venues.
- Il nécessite :
 - les manutentions légères,
 - le travail en équipe,
 - une bonne résistance à la fatigue.

CONTACTS CRP

Formateur : Eric AUFFRAY : 03.21.89.07.34
Service Admissions : 03.21.89.07.36

Soudeur

DURÉE 12 mois : Préparatoire 03 mois. Formation qualifiante 09 mois.

TITRE ● *Soudeur* – Niveau V - Titre Professionnel du Ministère du Travail

NOMBRE DE PLACES : 12

INTITULÉ DES POSTES

- Soudeur électrique à l'arc
- Soudeur arc semi-automatique
- Soudeur MAG
- Soudeur MIG
- Soudeur TIG
- Soudeur Argon

SECTEURS D' ACTIVITÉS

- Le soudeur travaille seul ou en équipe sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, il peut être affecté :
 - soit sur une chaîne d'assemblage (petites et moyennes séries)
 - soit sur un ensemble (petites séries).

CONDITIONS GÉNÉRALES D' EXERCICE

- Le soudeur exerce habituellement en atelier ou plus rarement sur chantier.

CONDITIONS D' ACCÈS À LA FORMATION

- *Orientation sur décision C.D.A.P.H.*
- Niveau 5° ou C.A.P., ou équivalent.

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

- Compatible avec l'exercice du métier, varie selon les circonstances.

CONTACTS C.R.P.

- Formateur Hervé Keller : 03 21 89 07 20
- Service Admission : 03 21 89 07 36

PRÉORIENTATION

LA SESSION

- Le Centre de Préorientation accueille 60 bénéficiaires,
- Les entrées et les sorties sont hebdomadaires .

CONDITIONS D' ACCÈS À LA FORMATION

- *Orientation sur décision C.D.A.P.H.*
- Aucun niveau scolaire de base n'est exigé.

DURÉE

Elle est variable selon le temps nécessaire à la validation du projet, mais elle ne peut excéder **12 semaines**.

LE CONTENU

Le stage se déroule en 3 phases :

- Le stage se déroule en 3 phases :
 - 1) Bilan socioprofessionnel, médical et évaluation des acquis.
 - 2) Elaboration du projet professionnel prenant en compte les aptitudes, la motivation et les capacités d'acquisition.
 - 3) Vérification du projet par des tests professionnels et des périodes en entreprise pour confirmer le choix du stagiaire et ses aptitudes pour le métier choisi.

DÉFICIENCES EXCLUES

- Maladies profondes et moyennes, maladies infectieuses en évolution, maladies mentales non stabilisées.

VALIDATION

- A l'issue du stage, un bilan final élaboré avec le stagiaire sera proposé à la COTOREP d'origine et pourra se traduire en terme de :
 - Formation professionnelle,
 - Insertion directe en milieu ordinaire avec éventuellement accompagnement de Services de reclassement professionnel.
 - Travail en milieu protégé (Entreprise adaptée ou C.A.T.)
 - Retour aux soins si nécessaire ou reconnaissance d'inaptitude au travail.

CONTACTS CRP

Service Admissions : 03.21.89.07.36

MISE À NIVEAU

LE STAGE

- La mise à niveau accueille 12 bénéficiaires en entrées et sorties permanentes.
- Elle se situe en amont des formations qualifiantes de niveau IV et V.
- Elle est prescrite par la C.D.A.P.H. en même temps que la formation qualifiante qui doit suivre cette mise à niveau.
- Elle permet aux stagiaires concernés d'atteindre les pré-requis nécessaires pour l'enseignement qualifiant envisagé.

DURÉE *03 ou 06 mois*

OBJECTIFS

- Dynamique d'acquisition ou de réappropriation des connaissances.
- Acquisition des pré-requis de la formation qualifiante.
- Développement de l'autonomie.
- Les actions menées sont spécifiques aux besoins de chaque stagiaire, y compris l'immersion en entreprise si besoin.

PÉDAGOGIE

- Auto formation assistée qui prend en compte la demande de l'apprenant en l'associant à son parcours, lequel est déterminé en fonction de ses objectifs.
- Toutes les actions sont individualisées.

VALIDATION

Un bilan final, pour validation du projet est destiné :

- au bénéficiaire,
- à la COTOREP,
- à l'organisme de prise en charge,
- à l'établissement dans lequel se déroulera la formation qualifiante.

CONTACTS CRP

Formateur : Hubert LARIVIERE : 03.21.89.07.03

Service Admissions : 03.21.89.07.36

INTITULÉ DE LA PRESTATION

Unité d'Évaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale et/ou Professionnelle.

NOMBRE DE PLACES : 15

LA SESSION

- L'U.E.R.O.S. est une structure médico-sociale qui accueille 15 stagiaires, pour une durée de 14 semaines, en internat au centre «La Mollière» de Berck.

CONDITIONS D'ACCÈS

- *Orientation sur décision C.D.A.P.H.*

OBJECTIFS

- L'U.E.R.O.S. a pour objectif d'aider ou de favoriser les personnes cérébro lésées, à élaborer progressivement un projet de vie personnel, en terme de réinsertion sociale, professionnelle ou les deux.
- Ces personnes doivent présenter des possibilités d'amélioration des aptitudes ainsi qu'une capacité de travail et d'autonomie minimale pour suivre les activités proposées et désireuses d'envisager un parcours d'insertion.

PARCOURS

- Le parcours est évolutif et personnalisé, un référent accompagne le stagiaire dans son parcours.
- Un contrat est validé au terme de l'évaluation initiale entre le stagiaire, sa famille et le référent.
- Ce contrat est actualisé chaque mois pour permettre l'élaboration progressive d'un projet personnel social et professionnel.

CONTACTS CRP

Formatrice : Muriel BOURBIER 03.21.89.07.32

Formateur : Pascal GHYS 03.21.89.07.32

Service Admissions : 03.21.89.41.94